IFAC

CATALOGUE

FORMATIONS

Catégorie AMIANTE

Institut de Formation et Actualisation des Compétences

IFAC

CATÉGORIE AMIANTE

IFAC

Catégorie

AMIANTE

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE – SOUS-SECTION 3 ENCADRANT DE CHANTIER FORMATION PRÉALABLE

70 heures
/
10 jours

Version du 1/12/2022

En centre de formation

Public visé

- Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

Pré-requis

- Détenir une attestation médicale d'aptitude au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail (ou par le médecin traitant pour les personnels non-salariés permettant le port d'un appareil de protection respiratoire)
- A l'occasion de cette formation le salarié est mis en situation de travail avec port d'équipement de protection respiratoire. L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise.

Cadre réglementaire

- Arrêté du 23 février 2012 et article R4412-94 du Code du Travail

Nombre de stagiaires

- 10 personnes maximum

Durée & validité de l'action

- 10 jours soit 70 heures

Analyse et besoin des apprenants

- Personnes des entreprises de travaux, intervenant en préparation administrative et technique, des chantiers de travaux, pour le compte du maitre d'ouvrage.

Objectif pédagogique global

- Appliquer et faire appliquer un plan de démolition, de retrait ou d'encapsulage d'amiante
- Mettre en œuvre les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers
- Réaliser les contrôles liés au suivi du chantier
- Maîtriser l'aéraulique réelle du chantier.

Moyen & méthode pédagogique

- Salle de cours
- Salle de pause
- Vidéoprojecteur
- Support de cours

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Accessibilité

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Contenu théorique & pratique

- Présentation des stagiaires, des formateurs, du centre de formation, des règles de fonctionnement du centre de formation,
- Planning des jours de formations
- Organisation des examens continus et de l'examen final
- Visite de la plateforme pédagogique

- Identifier le danger amiante
- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante
- Les effets sur la santé et effets cancérogènes
- L'effet synergique du tabagisme
- L'utilisation de l'amiante dans le secteur du BTP et GC

- Identifier le danger amiante
- Les produits matériel et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les exigences de la règlementation
- L'interdiction de l'amiante
- La prévention du risque amiante
- La prévention des autres risques que l'amiante

- Connaître les exigences de la règlementation
- Dispositions relatives à la surveillance médicale
- L'information personnelle des travailleurs
- Fiche d'exposition
- Attestation d'aptitude médicale au port des APR
- La délégation de pouvoir
- Le droit de retrait en cas de danger grave et imminent

- Connaître les exigences de la règlementation
- L'élimination et le transport des déchets amiantés
- Les modalités d'identification des MPCA
- Les ressources documentaires permettant le repérage des MCA
- Dossier technique
- DTA
- Fiche récapitulative
- Diagnostic amiante
- Rapport de repérage avant travaux ou démolition
- Rapport d'analyse de MCA
- Rapport de prélèvement d'air et d'analyse

- Connaître les exigences de la règlementation
- Les ressources documentaires permettant le repérage des MCA

- Diagnostic déchets
- Cartographie BRGM
- Plan de récolement
- Dossier des ouvrages exécutés (enrobés) Tout document équivalent
- Le PDRE

- Participer à l'analyse des risques
- Processus et évaluation initiale des risques
- Estimation des niveaux d'empoussièrement attendus Définition du processus : matériaux, technique, MPC Les phases opérationnelles
- Le chantier test
- Évaluation à priori des risques
- Mise à jour du Document Unique
- Contexte d'une opération
- SPS décret de 94
- Plan de Prévention décret de 92
- Déroulement d'une opération :
- Conception Préparation du chantier Réalisation des travaux

- Participer à l'analyse des risques
- Déroulement d'une opération
- Replis de chantier Restitution zone de travaux Interventions ultérieures
- Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées
- Organiser la prévention sur chantier
- Choix des méthodes de travail et techniques d'enlèvement des MCA
- Travail robotisé
- En système clos
- Imprégnation à cœur
- Utilisation d'agent mouillant
- Appliquer le plan de retrait
- Le PDRE lecture et mise en œuvre

Contenu théorique & pratique

- Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées
- Organiser la prévention sur le chantier
- Notions d'aéraulique
- Calcul de la VLEP
- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Les procédures opératoires pour :

1. La préparation
2. La conduite
3. La restitution des chantiers
4. Les procédures de contrôle en cours de chantier

- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Les procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs de l'environnement
- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
- La gestion des compétences des équipes intervenantes

- Les procédures de décontamination du personnel
- Les procédures de décontamination des équipements
- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Les procédures opératoires garantissant la protection de l'environnement
- La mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéraulique de chantier
- Les procédures d'entrée et sortie de zone
- La gestion et la traçabilité des fréquences quotidienne et durée de vacation (courbes de Meyer)
- Temps de pause (préconisations de la Médecine du Travail)
- Zone de récupération
- La mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières de travail

- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Les procédures opératoires garantissant la protection de l'environnement
- L'application des consignes et savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements
- Entretien Maintenance Remplacement
- Choix des EPI
- Limites d'efficacité des EPI et Facteurs de Protection Assignés, durée de port en continu recommandées

- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Les procédures opératoires garantissant la protection de l'environnement
- Les procédures de conditionnement, d'étiquetage de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- La gestion des déblais et remblais
- Les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers

- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Les procédures opératoires garantissant la protection de l'environnement
- La traçabilité des opérations
- Les documents et registres
- Le document Unique d'Évaluation des Risques et plan associé
- PDRE
- Dans PPSPS
- Dans PP
- Mode Opératoire Notice de Poste
- Plan, croquis, schéma

Contenu théorique & pratique (suite)

- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Les procédures opératoires garantissant la protection de l'environnement
- La traçabilité des opérations
- Les documents et registres
- Procédures
- Fiches d'exposition amiante
- Attestation d'exposition amiante
- Attestation d'aptitude au port des APR
- Notice d'utilisation du matériel
- Document des conditions de restitution du matériel loué
- Registre de vérification des installations et matériels PV de Consignation
- FDS de produits
- Registre du personnel
- Registre d'affectation des EPI
- Registre de contrôle du confinement
- Registre de contrôle d'empoussièrement
- Registre des déchets (CAP et BSDA)

- Repérer les situations anormales, et se référer à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières
- Les situations d'urgence et toutes situations anormales
- Accidents Intoxications
- Définir la conduite à tenir dans ces situations et la faire appliquer
- Enregistrer, assurer la traçabilité des opérations réalisées, les procédures de remontée d'information et de compte-rendu
- Manager la prévention des risques
- Les différentes informations à transmettre aux opérateurs sur la prévention des risques liés à l'amiante
- Les savoir-faire nécessaires à l'application des méthodes et des procédures à transmettre aux opérateurs
- Mode Opératoire
- Notice de Poste
- Plan, croquis, schémas

- QCM de 20 minutes en continu
- Correction du QCM
- Évaluation pratique de 3h00 en continu
- Mise en situation concrète sur la plateforme pédagogique
- Évaluation pratique de 3h00 en continu
- Entretien oral

- Bilan de la formation

Acquis & modalités d'évaluation

- Évaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un QCM.
- Évaluation pratique de 3h00 en continu - Mise en situation concrète sur la plateforme pédagogique
- À l'issue de la formation et de l'évaluation favorable, une attestation de compétences en Amiante Sous-Section 3 « Encadrant de chantier » sera délivrée au stagiaire d'une durée de validité de 6 mois.
- Avant l'écoulement des 6 mois, un recyclage des compétences doit être effectué (durée : 2j.).

Prix de la formation

- Nous consulter

IFAC

Catégorie

AMIANTE

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE – SOUS-SECTION 3 ENCADRANT TECHNIQUE FORMATION PRÉALABLE

70 heures
/
10 jours

Version du 1/12/2022

En centre de formation

Public visé

- Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

Pré-requis

- Détenir une attestation médicale d'aptitude au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail (ou par le médecin traitant pour les personnels non-salariés permettant le port d'un appareil de protection respiratoire)
- A l'occasion de cette formation le salarié est mis en situation de travail avec port d'équipement de protection respiratoire.
- L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise.

Nombre de stagiaires

- 10 personnes maximum

Durée & validité de l'action

- 10 jiurs soit 70 heures

Accessibilité

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Analyse et besoin des apprenants

- Personnes des entreprises de travaux, intervenant en préparation administrative et technique, des chantiers de travaux, pour le compte du maitre d'ouvrage.

Cadre réglementaire

- Arrêté du 23 février 2012 et article R4412-94 du Code du Travail

Moyen & méthode pédagogique

- Salle de cours
- Salle de pause
- Vidéoprojecteur
- Support de cours

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Prix de la formation

- Nous consulter

Objectif pédagogique global

- Appliquer et faire appliquer un plan de démolition, de retrait ou d'encapsulage d'amiante
- Mettre en œuvre les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers
- Réaliser les contrôles liés au suivi du chantier
- Maîtriser l'aéraulique réelle du chantier.

Informations légales

- Arrêté du 23 février 2012 et article R4412-94 du Code du Travail

Acquis & modalités d'évaluation

- Évaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un QCM.
- Évaluation pratique de 3h00 en continu
- Mise en situation concrète sur la plateforme pédagogique
- À l'issue de la formation et de l'évaluation favorable, une attestation de compétences en Amiante Sous-Section 3 « Encadrant de chantier » sera délivrée au stagiaire d'une durée de validité de 6 mois.
- Avant l'écoulement des 6 mois, un recyclage des compétences doit être effectué (durée : 2j.).

Contenu théorique & pratique

- Présentation des stagiaires, des formateurs, du centre de formation, des règles de fonctionnement du centre de formation,
- Planning des jours de formations
- Organisation des examens continus et de l'examen final
- Visite de la plateforme pédagogique

- Identifier le danger amiante
- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante
- Les effets sur la santé et effets cancérogènes
- L'effet synergique du tabagisme
- L'utilisation de l'amiante dans le secteur du BTP et GC

- Identifier le danger amiante
- Les produits matériel et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les exigences de la règlementation
- L'interdiction de l'amiante
- La prévention du risque amiante
- La prévention des autres risques que l'amiante

- Connaître les exigences de la règlementation
- Dispositions relatives à la surveillance médicale
- L'information personnelle des travailleurs
- Fiche d'exposition
- Attestation d'aptitude médicale au port des APR
- La délégation de pouvoir
- Le droit de retrait en cas de danger grave et imminent

- Connaître les exigences de la règlementation
- L'élimination et le transport des déchets amiantés
- Les modalités d'identification des MPCA
- Les ressources documentaires permettant le repérage des MCA
- Dossier technique
- DTA
- Fiche récapitulative
- Diagnostic amiante
- Rapport de repérage avant travaux ou démolition
- Rapport d'analyse de MCA
- Rapport de prélèvement d'air et d'analyse

Contenu théorique & pratique (suite)

- Connaître les exigences de la règlementation
- Les ressources documentaires permettant le repérage des MCA
- Diagnostic déchets
- Cartographie BRGM
- Plan de récolement
- Dossier des ouvrages exécutés (enrobés) Tout document équivalent
- Le PDRE

- Participer à l'analyse des risques
- Processus et évaluation initiale des risques
- Estimation des niveaux d'empoussièrement attendus
- Définition du processus : matériaux, technique, MPC
- Les phases opérationnelles
- Le chantier test
- Évaluation à priori des risques
- Mise à jour du Document Unique
- Contexte d'une opération
- SPS décret de 94
- Plan de Prévention décret de 92
- Déroulement d'une opération :
- Conception Préparation du chantier
- Réalisation des travaux

- Participer à l'analyse des risques
- Déroulement d'une opération
- Replis de chantier Restitution zone de travaux Interventions ultérieures
- Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées
- Organiser la prévention sur chantier
- Choix des méthodes de travail et techniques d'enlèvement des MCA
- Travail robotisé
- En système clos
- Imprégnation à cœur
- Utilisation d'agent mouillant
- Appliquer le plan de retrait
- Le PDRE lecture et mise en œuvre

- Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées
- Organiser la prévention sur le chantier
- Notions d'aéraulique
- Calcul de la VLEP
- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier

- Les procédures opératoires pour :

1. La préparation
2. La conduite
3. La restitution des chantiers
4. Les procédures de contrôle en cours de chantier

- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Les procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs de l'environnement
- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
- La gestion des compétences des équipes intervenantes

- Les procédures de décontamination du personnel
- Les procédures de décontamination des équipements
- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Les procédures opératoires garantissant la la protection de l'environnement
- La mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéraulique de chantier
- Les procédures d'entrée et sortie de zone

- La gestion et la traçabilité des fréquences quotidienne et durée de vacation (courbes de Meyer)
- Temps de pause (préconisations de la Médecine du Travail)
- Zone de récupération
- La mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières de travail

- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Les procédures opératoires garantissant la protection de l'environnement
- L'application des consignes et savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements
- Entretien Maintenance Remplacement
- Choix des EPI
- Limites d'efficacité des EPI et Facteurs de Protection Assignés, durée de port en continu recommandées

Contenu théorique & pratique (suite)

- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Les procédures opératoires garantissant la protection de l'environnement
- Les procédures de conditionnement, d'étiquetage de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- La gestion des déblais et remblais
- Les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers

- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Les procédures opératoires garantissant la protection de l'environnement
- La traçabilité des opérations
- Les documents et registres
- Le Document Unique d'Évaluation des Risques et plan associé
- PDRE
- Dans PPSPS
- Dans PP
- Mode Opératoire
- Notice de Poste
- Plan, croquis, schémas

- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Les procédures opératoires garantissant la protection de l'environnement
- La traçabilité des opérations
- Les documents et registres
- Procédures
- Fiches d'exposition amiante
- Attestation d'exposition amiante
- Attestation d'aptitude au port des APR
- Notice d'utilisation du matériel
- Document des conditions de restitution du matériel loué
- Registre de vérification des installations et matériels PV de Consignation
- FDS de produits
- Registre du personnel
- Registre d'affectation des EPI
- Registre de contrôle du confinement
- Registre de contrôle d'empoussièrement
- Registre des déchets (CAP et BSDA)

- Repérer les situations anormales, et se référer à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières
- Les situations d'urgence et toutes situations anormales
- Accidents Intoxications
- Définir la conduite à tenir dans ces situations et la faire appliquer
- Enregistrer, assurer la traçabilité des opérations réalisées, les procédures de remontée d'information et de compte-rendu

- Manager la prévention des risques
- Les différentes informations à transmettre aux opérateurs sur la prévention des risques liés à l'amiante
- Les savoir-faire nécessaires à l'application des méthodes et des procédures à transmettre aux opérateurs
- Mode Opératoire
- Notice de Poste
- Plan, croquis, schémas

- QCM de 20 minutes en continu
- Correction du QCM
- Évaluation pratique de 3h00 en continu
- Mise en situation concrète sur la plateforme pédagogique
- Évaluation pratique de 3h00 en continu
- Entretien oral

- Bilan de la formation

IFAC

Catégorie

AMIANTE

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE – SOUS-SECTION 3 OPÉRATEUR DE CHANTIER FORMATION PRÉALABLE

35 heures
/
5 jours

Version du 1/12/2022

En centre de formation

Public visé

- Personnes des entreprises de travaux, intervenant en préparation administrative et technique, des chantiers de travaux, pour le compte du maitre d'ouvrage.

Pré-requis

- Détenir une attestation médicale d'aptitude au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail (ou par le médecin traitant pour les personnels non-salariés)
- A l'occasion de cette formation le salarié est mis en situation de travail avec port d'équipement de protection respiratoire. L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise.

Nombre de stagiaires

- 10 personnes maximum

Durée & validité de l'action

- 5 jours, soit 35 heures

Prix de la formation

- Nous consulter

Analyse et besoin des apprenants

- Personnes des entreprises de travaux, intervenant en préparation administrative et technique, des chantiers de travaux, pour le compte du maitre d'ouvrage.

Objectif pédagogique global

- Appliquer les procédures, modes opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation et la restitution des chantiers
- Réaliser les contrôles liés au déroulement du chantier

Moyen & méthode pédagogique

- Salle de cours pouvant accueillir 10 participants
- Salle de pause
- Vidéoprojecteur
- Support de cours

Accessibilité

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Contenu théorique & pratique

- Présentation des stagiaires, des formateurs, du centre de formation, des règles de fonctionnement du centre de formation,
- Planning des jours de formations
- Organisation des examens continus et de l'examen final
- Visite de la plateforme pédagogique

- Identifier le danger amiante
- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante
- Les effets sur la santé et effets cancérogènes
- Les maladies professionnelles
- Les systèmes de répartition (AT/MP, FIVA, FCAATA) L'effet synergique du tabagisme
- L'utilisation de l'amiante dans le secteur du BTP et GC Les produits matériel et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- La protection des travailleurs
- Dispositions relatives à la surveillance médicale
- Fiche d'exposition

- L'information des travailleurs notamment en cas de danger grave et imminent
- Leurs droits individuels
- Leurs droits collectifs
- Rôle des instances représentatives du personnel
- Prérogatives de l'Inspection du Travail
- L'élimination des déchets amiantés

- Connaitre et appliquer les mesures de prévention
- Les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
- Les méthodes de réduction d'émission des fibres d'amiante et les procédures de contrôle
- Les procédures de décontamination du personnel
- Connaitre et appliquer les mesures de prévention
- Les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
- Les procédures d'entrée et sortie de zone
- Les fréquences quotidiennes et durées de vacation : temps de pause, zone de récupération
- Connaitre et appliquer les mesures de prévention
- Les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
- Les consignes d'hygiène dans la zone de récupération
- Le rôle des MPC, leur utilisation selon les consignes établies
- Les EPI, leur utilisation selon les consignes, leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées (VLEP)
- Durée maximale d'intervention en zone en fonction des conditions de travail et des APR utilisés

- Connaitre et appliquer les mesures de prévention
- Les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
- Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets Procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers
- Procédures de contrôle en cours de chantier
- Signaler les situations dangereuses en informer la hiérarchie
- Détection des dysfonctionnements et présence éventuelle d'amiante
- Les procédures de remontée des informations
- Participer à l'amélioration des conditions de travail Les différentes pistes d'amélioration
- Les principes généraux de prévention

- QCM de 20 minutes en continu
- Correction du QCM
- Évaluation pratique de 2h00 en continu
- Mise en situation concrète sur la plateforme pédagogique 1h00
- Suite des évaluations pratique de 2h00 en continu
- Mise en situation concrète sur la plateforme pédagogique

- Bilan de la formation

Acquis & modalités d'évaluation

- Évaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un QCM.
- Évaluation pratique de 2h00 en continu
- Mise en situation concrète sur la plateforme pédagogique
- À l'issue de la formation et de l'évaluation favorable, une attestation de compétences en Amiante Sous-Section 3 « Opérateur de chantier » sera délivrée au stagiaire d'une durée de validité de 6 mois. Avant l'écoulement des 6 mois, un recyclage des compétences doit être effectué (durée : 2j.).

IFAC

Catégorie

AMIANTE

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE – SOUS-SECTION 4 CUMUL DE FONCTIONS FORMATION PRÉALABLE

35 heures
/
5 jours

Version du 1/12/2022

En centre de formation

Public visé

- Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire.
- Employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Pré-requis

- Fournir à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur, délivré par le médecin du travail de l'entreprise. Ce document prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Cadre réglementaire

- Arrêté du 22 décembre 2009 et article R4412-139 du Code du Travail

Nombre de stagiaires

- 10 personnes maximum

Durée & validité de l'action

- 5 jours, soit 35 heures

Accessibilité

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Analyse et besoin des apprenants

- Personnes des entreprises de travaux, intervenant en préparation administrative et technique, des chantiers de travaux, pour le compte du maitre d'ouvrage.

Moyen & méthode pédagogique

- Salle de cours
- Salle de pause
- Vidéoprojecteur
- Support de cours

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Acquis & modalités d'évaluation

- Évaluation théorique de 30 minutes réalisée à partir d'un QCM.
- Évaluation pratique basée des exemples de situations concrètes réalisée en continue.
- À l'issue de la formation et de l'évaluation favorable, une attestation de compétences en Amiante Sous-Section 4 « Cumul de fonctions » sera délivrée au stagiaire d'une durée de validité de 3 ans.
- Avant l'écoulement des 3 ans, un recyclage des compétences doit être effectué (durée : 1j.).

Prix de la formation

- Nous consulter

Contenu théorique & pratique

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés.
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.
- Alerter en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante.

- Application des méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.

- Sont notamment visées :

1. les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ;
2. les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
3. les procédures d'entrée et de sortie de zone.

- Protection des travailleurs : dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition.
- Information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent.
- Rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail.

- Équipements de protection collective :
- Utilisation selon les consignes établies, détection des dysfonctionnements et alerte du personnel d'encadrement.
- Application des consignes d'hygiène dans les bases de vie.
- Utilisation des équipements de protection individuelle selon les consignes établies.
- Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées.
- Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement.

- Durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés.
- Élimination des déchets amiantés.

- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis (rapport de repérage amiante).
- Analyse des documents pour évaluer les risques

- ARMATEURS DE NAVIRES FRANÇAIS :
- Connaître les obligations concernant l'identification et le repérage de l'amiante
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur ces navires

- Les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes
- Les sanctions

- Transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante.
- La fiche d'exposition
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, faire appliquer les méthodes et procédures suivantes :
- Assurer la traçabilité des opérations et le suivi des expositions
- Connaître et savoir mettre en place les mesures de protections collectives et individuelles
- Établir des modes opératoires
- Définitions - critères d'efficacité- choix
- Choisir des méthodes de travail (méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante)
- Définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement

- Organiser et suivre un chantier

- MISE EN PRATIQUE SUR UN CHANTIER PEDAGOGIQUE FICTIF

- Conclusion de la formation

- Évaluation du stage par les stagiaires

- Derniers conseils avant évaluation

- Synthèse de la formation

- Séquence Questions/Réponses

IFAC

Catégorie

AMIANTE

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE – SOUS-SECTION 4 OPÉRATEUR DE CHANTIER FORMATION PRÉALABLE

14 heures
/
2 jours

Version du 1/12/2022

En centre de formation

Public visé

- La formation est destinée aux employeurs et travailleurs qui réalisent des travaux susceptibles de provoquer l'émission de fibre d'amiante – décret du 4 mai 2012.
- Le personnel opérateur de chantier comprend tout travailleur charger d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire - décret du 23 février 2012, art.2 al.7.

Pré-requis

- Maîtrise orale et écrite de la langue française
- Aptitude médicale au poste de travail.

Cadre réglementaire

- Arrêté du 23 février 2012

Nombre de stagiaires

- 10 personnes maximum

Durée & validité de l'action

- 14 heures soit 2 jours

Analyse et besoin des apprenants

- Personnes des entreprises de travaux, intervenant en préparation administrative et technique, des chantiers de travaux, pour le compte du maitre d'ouvrage.

Accessibilité

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Moyen & méthode pédagogique

- Salle de cours
- Salle de pause
- Vidéoprojecteur
- Support de cours

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Prix de la formation

- Nous consulter

Contenu théorique & pratique

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés.
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.
- Alerter en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante.
- Application des méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.

- Sont notamment visées :

1. les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ;
2. les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
3. les procédures d'entrée et de sortie de zone.

- Protection des travailleurs : dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition.
- Information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent.
- Équipements de protection collective : utilisation selon les consignes établies, détection des dysfonctionnements et alerte du personnel d'encadrement.
- Application des consignes d'hygiène dans les bases de vie.
- Utilisation des équipements de protection individuelle selon les consignes établies.
- Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées.
- Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement.

- Durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés.
- Élimination des déchets amiantés.
- Application des procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
- Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.
- Évaluation de fin de formation

Objectif pédagogique global

- Appliquer la réglementation et connaître les pratiques de prévention avant toute intervention sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.
- Être capable faire appliquer les procédures pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

Sanction de l'action

- À l'issue de la formation et de l'évaluation favorable, une attestation de compétences d'opérateur chantier sera délivrée au stagiaire d'une durée de validité de 3 ans.
- Avant l'écoulement des 3 ans, un recyclage des compétences doit être effectué (durée : 1j.).

Acquis & modalités d'évaluation

- Évaluation théorique de 30 minutes (QCM)
- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques.
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante.
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante.
- Les moyens de protection.
- Les destinataires du mode opératoire.

- Évaluation pratique d'1 heure
- L'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

1. Évaluer les risques liés à l'intervention.
2. Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination).
3. Gérer l'élimination des déchets amiantés.
4. Réagir en cas d'incident/d'accident.
5. Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

IFAC

Catégorie

AMIANTE

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE – SOUS-SECTION 4 CUMUL DE FONCTIONS RECYCLAGE

Version du 1/12/2022

7 heures
/
1 jour

En centre de formation

Public visé

- Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire.
- Employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Pré-requis

- Détenir une attestation de compétence Encadrant mixte amiante en cours de validité Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)

Cadre réglementaire

- Arrêté du 22 décembre 2009 et article R4412-139 du Code du Travail

Nombre de stagiaires

- 10 personnes maximum

Durée & validité de l'action

- 1 jour soit 7 heures

Accessibilité

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Prix de la formation

- Nous consulter

Analyse et besoin des apprenants

- Personnes des entreprises de travaux, intervenant en préparation administrative et technique, des chantiers de travaux, pour le compte du maitre d'ouvrage.

Contenu théorique & pratique

- Échanges et retours d'expérience
- Maintien et actualisation des connaissances théoriques, renforcement des aspects prévention
- Mises en situation plateforme (étapes clé du déroulement du chantier et des savoir-faire prévention)
- Évaluations

Moyen & méthode pédagogique

- Salle de cours
- Salle de pause
- Vidéoprojecteur
- Support de cours

Objectif pédagogique global

- Être capable de définir la conduite à tenir dans les situations d'urgence et de la faire appliquer.
- Informer et former les salariés.
- Être capable de faire appliquer les procédures pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Acquis & modalités d'évaluation

- Évaluation théorique de 30 minutes réalisée à partir d'un QCM.
- Évaluation pratique basée des exemples de situations concrètes réalisée en continue.

IFAC

Catégorie

AMIANTE

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE – SOUS-SECTION 4 OPÉRATEUR DE CHANTIER RECYCLAGE

7 heures
/
1 jour

En centre de formation

Version du 1/12/2022

Public visé

- Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire

Pré-requis

- Détenir une attestation de compétence opérateur de chantier amiante préalable Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler).

Cadre réglementaire

- Arrêté du 23 février 2012

Nombre de stagiaires

- 10 personnes maximum

Durée & validité de l'action

- 7 heures soit 1 jour

Accessibilité

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Prix de la formation

- Nous consulter

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Analyse et besoin des apprenants

- Personnes des entreprises de travaux, intervenant en préparation administrative et technique, des chantiers de travaux, pour le compte du maitre d'ouvrage.

Contenu théorique & pratique

- Échanges et retours d'expérience
- Maintien et actualisation des connaissances théoriques, renforcement des aspects prévention
- Mises en situation plateforme (étapes clé du déroulement du chantier et des savoir-faire prévention)
- Évaluations

Sanction de l'action

- Documents délivrés suite à l'évaluation des acquis :

1. Attestation de compétences si réussite aux évaluations théoriques et pratiques
2. Attestation de fin de formation

Moyen & méthode pédagogique

- Salle de cours
- Salle de pause
- Vidéoprojecteur
- Support de cours

Acquis & modalités d'évaluation

- Évaluation théorique (QCM)
- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques.
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante.
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante.
- Les moyens de protection.
- Les destinataires du mode opératoire.
- Évaluation pratique d'1 heure
- L'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

1. Évaluer les risques liés à l'intervention.
2. Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination).
3. Gérer l'élimination des déchets amiantés.
4. Réagir en cas d'incident/d'accident.
5. Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

CONTACT

01 85 42 10 42

accueil@institut-formations.com

www.institut-formations.com

IFAC

Institut de Formation & Actualisation des Compétences

Sarl au capital de 2 000 €
Siège social 31 avenue Jean Moulin - 77200 TORCY
N° de déclaration d'activité 11770710477
SIRET 888 150 885 00026
Code APE 85.59A
N° TVA Intra FR19888150885